

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 02 décembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Votants

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents :

Pouvoirs de :

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2021

Rapporteur : **Monsieur DUPONT**

Après le vote du compte administratif et de l'affectation du résultat de l'exercice 2020, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2021 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est d'abord un acte de report : il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif
- Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés.

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif, à savoir la préservation d'une épargne solide et le soutien à un programme d'investissement ambitieux et responsable.

VU les articles L1612-12, L2121-14, L2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif voté en date du 13 avril 2021 ;

VU l'affectation de résultat de l'exercice 2020

VU la délibération DB0 du 16/11/2021, s'inscrivant au budget 2021 les reports suivant :

- Compte 1068 : besoin d'investissement (R1068) : 21 821.65 €,
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) après couverture du besoin d'investissement : + 113 333.66 €.
- Ligne 001 Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : - 51 814,08 €

Le budget supplémentaire est présenté ci-après, au vote, par chapitre.

Chapitre 11: Charges à caractère général

Hausse des carburants, inflation, prolongation des mesures COVID-19 et par effet le besoin en produits d'entretien sur les écoles, case de petits matériels survenu en 2021, pannes successives sur véhicules et installations électriques, demandes de régularisations par la trésorerie pour la réaffectation d'anciennes Etudes EAD depuis le budget d'investissement, arriéré du 1^{er} semestre 2020 auprès du Siège 27, amènent à revoir à la hausse le budget initialement prévu sur les charges à caractère générale.

BP 2021 :	159 712,00 €
<u>Budget Supplémentaire :</u>	<u>+ 32 438,00 €</u>
Nouveau budget 2021 =	192 150,00 €

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

Le conseil adopte le budget supplémentaire de **32 438 €** au chapitre 11 du budget de fonctionnement.

Chapitre 12: Charges de personnel et frais assimilés

4 arrêts maladies longs nécessitant remplacement des agents concernés, et l'impact des titularisations des agents engagés en mars 2021 amènent à revoir à la hausse le budget initialement prévu pour les charges de personnel et frais assimilés.

BP2021 :	295 000,00 €
<u>Budget Supplémentaire :</u>	<u>+ 46 850,00 €</u>
Nouveau Budget 2021 =	341 850,00 €

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

le conseil adopte le budget supplémentaire de **46 850 €** au chapitre 12 du budget de fonctionnement.

Chapitre 14: Atténuations de produits

Suite à la demande de régularisation de la trésorerie sur la ligne 7419 pour un montant 1 987,00 € consécutif à un trop versé sur l'exercice antérieur au titre des recettes de soutien des collectivités du bloc communal. Une restitution du trop-perçu est à réaliser en cette année 2021. Ceci amène à revoir à la hausse le budget initialement prévu pour les atténuations de produits.

Budget 2021 :	15 000,00 €
<u>Budget Supplémentaire</u>	<u>+ 1 987,00 €</u>
Nouveau Budget 2021 =	16 987,00 €

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

Le conseil adopte le budget supplémentaire de **1 987 €** au chapitre 14 du budget de fonctionnement.

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles.

Suite à la demande de régularisation de la trésorerie sur la ligne 678 pour un montant de **540,32 €** quant au règlement d'une mensualité Crédit Agricole exercice 2019 ;

Suite à la demande de régularisation de la trésorerie sur la ligne 673 pour un montant de **1 121,76 €** résultant d'un double paiement et d'un double remboursement auprès de la société JVS qui de ce fait en ont annulé l'opération.

BP 2021 :	110,00 €
<u>Budget Supplémentaire :</u>	<u>+ 1 662,08 €</u>
Nouveau Budget 2021 =	1 772,08 €

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

Le conseil adopte le budget supplémentaire de **1 662.08 €** au chapitre 67 du budget de fonctionnement.

Chapitre 022 – dépenses imprévues

Il convient de déduire 710.99 € du budget primitif de 1301,59 € afin d'équilibrer le Budget.

BP 2021 :	1 301,59 €
<u>Budget Supplémentaire :</u>	<u>- 710,99 €</u>
Nouveau Budget 2021 =	590.60 €

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

Le conseil adopte le budget supplémentaire de **- 710,99 € au chapitre 022** du budget de fonctionnement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles.

L'installation du défibrillateur nécessite une armoire de protection extérieure d'une valeur de 700 € Il est nécessaire de revoir à la hausse le budget initialement prévu pour les immobilisations incorporelles.

BP 2021 :	5 987,04 €
<u>Budget supplémentaire demandé : +</u>	<u>700,00 €</u>
Nouveau budget 2021 =	6 687,04 €

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

Le conseil adopte le budget supplémentaire **de 700 € au chapitre 20** du budget d'investissement.

Chapitre 204, Subventions d'équipement versé

OP2041512 – TRAVAUX RUE DE L'EGLISE.

L'opération rue de l'église comprend une partie en fonctionnement de 8 612.22 € et une partie investissement de 4 510,21€ qu'il convient de mandaté au compte 2041582.

Par :

Votes Pour, Vote(s) Contre, Abstention(s)

Les membres du Conseil municipal décident de créditer l'OP2041512 **pour 4 510,21 €**

Chapitre 021-023 Immobilisations corporelles et Immobilisations en cours

Pour 2021 viennent en complément du budget prévisionnel pour les immobilisations corporelles les éléments suivants :

Article 2114

- Les frais de notaires suite à la délibération n°08 du 30/10/2020 pour l'acquisition de la réserve incendie au Vieux Rouen, à savoir 212 €.

Article 2121

- Les plantations de l'opération « arbres des naissances 2020 » pour un montant de 453,26 €.

Article 2128

- Le devis fait par le cabinet AGEOSE pour 900 € pour un permis d'aménager quant au terrain A111 Allée du Roule. L'ancien certificat permettant leur vente étant expiré.

Article 21312

- Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire par délibération n°06 du 14 juin 2021 pour un montant de 65 973.95 €.

Article 21318

-OP 68 Manque de 8,30 € à la saisie du budget pour le chantier cursus. Soit 3 058,30 € en lieu et place de 3 050 €.
-OP 059 Manque 379.96 € concernant la reprise du balcon à la Salle des Fêtes

Article 21538

- Mise à neuf de 2 bouches incendies par TEAM réseau pour un montant de 6 676,32 €.

Article 2151

- La réfection de trottoirs rue de la gare pour un montant de 17 305,82 €.

Article 21568

- Changement de 3 extincteurs de + de 10 ans pour un montant de 336,84 €.

Article 21757

- Le remplacement pour un montant de 700 € du souffleur des agents municipaux tombé en panne en 2021.

Article 2188

- Dans le même temps le montant après réalisation du changement de chaudière sur l'école maternelle prévu pour un montant de 6 800 €, s'est arrêté à une dépense de 4 644,48 € soit une économie de -2 155,52 €.

Article 2312

- -700,00 € inscrit par confusion au budget prévisionnel pour le permis d'aménagé quant aux terrains allée du roule

Article 2183

- Remplacement d'un tableau à l'école élémentaire pour un montant de 519 €.

Ce qui amène à revaloriser le budget prévu aux Chapitres 21 et 23 du budget d'investissement pour un montant de + 90 609,93 €.

BP 2021:	899,18 €
Budget supplémentaire :	+ 90 609,93 €
Nouveau budget 2021 =	91 509,11 €

Par :

___ Votes Pour, ___ Vote(s) Contre, ___ Abstention(s)

Le conseil adopte le budget supplémentaire de + **90 609,93 €** répartis sur les chapitres 21 et 23 des dépenses d'investissement.

Chapitre 020 - Dépenses imprévues

- 900€ des dépenses imprévues sont à soustraire au montant du BP afin d'équilibrer le Budget supplémentaire.

BP 2021:	2 437,52 €
Budget supplémentaire	: - 900,00 €
Nouveau budget 2021 =	1 537,52 €

Par :

___ Votes Pour, ___ Vote(s) Contre, ___ Abstention(s)

Le conseil adopte le retrait au budget de - **900,00 €** sur le chapitre 020 des dépenses d'investissement.

Chapitre 13 - Subventions en RECETTE d'investissement

Depuis le vote du budget primitif, des demandes de subventions supplémentaires ont été formulées suites à accords avec les sponsors que sont l'agglomération Seine Eure et le Département. A Savoir :

+ 2 670 € demandés auprès du département et 2 670 € demandés auprès de l'agglomération Seine Eure département pour les bouches incendies remplacées ;

+ 6 922,00 € au titre des amendes de polices pour les travaux de voirie avenue de la gare ;

+ 29 500 € au titre des fonds de concours scolaires pour les études de l'école pour 2021 et 2022 ;

+ 1 935,59 € subvention projet DSIL : *chaudière de l'école*

Il faut ainsi revaloriser le budget initialement prévu pour le **chapitre 13 des subventions en recette** d'investissement pour une valeur de **43 697,59 €**

BP 2021:	4 882,00 €
Budget supplémentaire	: + 43 697,59 €
Nouveau budget 2021 =	48 579,59 €

Par :

___ Votes Pour, ___ Vote(s) Contre, ___ Abstention(s)

Le conseil adopte au budget le budget supplémentaire de **43 697,59 €** au chapitre 13 des subventions en recette d'investissements.

Chapitre 10 au budget des recettes d'investissement

Sont à inscrire :

+ 6 409 € en recette de FCTVA (BP : 3 000,00 € + BPS 6 409,00 € = 9 409,00 € de recette FCTVA en investissement)
+ 21 821,65 € en excédent de fonctionnement capitalisé (affectation au 1068).

BP 2021:	3 000,00 €
<u>Budget supplémentaire</u>	: + 28 230,65 €
Nouveau budget 2021 =	31 230,65 €

Ce qui amène à revaloriser le budget prévu au Chapitre 10 du budget des recettes d'investissement à hauteur de 28 230,65 €

Par :

__ Votes Pour, __ Vote(s) Contre, __ Abstention(s)

Le conseil adopte au budget supplémentaire de **28 230,65 €** au chapitre 10 des recettes d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement depuis le fonctionnement

Transfert d'un montant de 29 805,98 € depuis le fonctionnement vers l'investissement.

Par :

__ Votes Pour, __ Vote(s) Contre, __ Abstention(s)

Le conseil adopte au budget le transfert de **29 805,98 € depuis le chapitre 023** vers le chapitre 021 du budget d'investissement.

13- Subventions d'investissement DEPENSE – Chapitre 041 opérations patrimoniales RECETTE

Les 43 344,75 € dû pour l'AUP sont neutralisés par prise sur l'enveloppe du fonds de concours de la commune auprès de l'agglomération. Ce montant est déduit de l'enveloppe 2020-2026 et n'est donc plus comptabilisé dans le budget.

Les 43 344,75 € dû pour l'AUP sont donc neutralisés en recette au **compte 041 en recette d'investissement** puis au compte 13151 **en dépense d'investissement**.

Par :

__ Votes Pour, __ Vote(s) Contre, __ Abstention(s)

Les membres du Conseil municipal décident d'annuler **la somme de 43 344,75 € depuis les chapitres 041 en recettes et 13 en dépense**.

Après avoir délibéré,

Le conseil Municipal avec XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX ABSTENTION(s) décide :

- D'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2021 arrêté comme indiqué précédemment
A savoir : + 113 333.66 € au budget de fonctionnement
A savoir : + 103 389.47 € au budget d'investissement

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :
